



Agenda 21 du Pays de Liffré

Présentation de la démarche

Commission environnement - Mai 2010

Objet de l'intervention en conseil municipal

- **Présentation du projet d'Agenda 21 du Pays de Liffré**
- **Vote de principe** sur le lancement de la démarche Agenda 21
- **Constitution d'un groupe de travail communal** sollicité pour répondre au questionnaire du Réseau Cohérence dans un premier temps puis pour participer aux différentes phases d'élaboration du projet
- **Remise et présentation du questionnaire**
- **Prise de rendez-vous** pour un temps de travail entre la commission environnement et le groupe de travail autour du questionnaire

Les grands principes de l'Agenda 21

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'Agenda 21 du Pays de Liffré se veut être un document cadre visant à

Les intervenants

- **Un comité de pilotage** (élus, techniciens, institutionnels) : dirige le projet
- **Des groupes de travaux** (élus, citoyens, associations) : participent aux réflexions
- **Le conseil Communautaire** : valide les grandes étapes du document
- **Les conseils Municipaux** : valident le document final et le mettent en œuvre au niveau communal

La participation des élus, agents municipaux, associations et citoyens dans le cadre d'une concertation élargie est un des piliers du document d'Agenda 21.

Le contenu de l'Agenda 21

- **Un diagnostic technique** : toutes les composantes du territoire sont évaluées sous l'angle du développement durable (agriculture, habitat, transports, espaces naturels, social, énergie...)
- **Un diagnostic « vécu »** : recueillir la perception du territoire et des politiques communales sur l'ensemble des composantes précédemment citées (débat, questionnaires, groupes de travail...)
- **Des enjeux** : faire ressortir les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la collectivité à partir du croisement des deux diagnostics
- **Des objectifs** : se fixer des objectifs à atteindre à partir des enjeux identifiés
- **Un programme d'action** : se donner les moyens techniques et opérationnels d'atteindre des objectifs communs au niveau intercommunal et applicable au niveau communal en fonction des priorités et des capacités de chaque commune.

Les étapes du projet

- **Mai-Octobre 2010** : échanges avec les élus et services municipaux sur l'état des actions menées en faveur du développement durable / réunions publiques de présentation du projet d'Agenda 21 aux habitants du Pays de Liffré
- **Janvier-Juin 2011** : Ateliers et forums avec les élus, agents municipaux, citoyens et associations. Recueil et traitement de données sur le territoire
- **Juillet-Décembre 2011** : compilation des données issues des diagnostic techniques et vécus, identification des enjeux et objectifs, propositions d'actions pour un développement durable du territoire → adoption de l'Agenda 21
- **2012** : mise en œuvre de l'agenda 21 au travers d'actions concrètes dans les communes